



LE PETIT DÉNATOIS

Mai 2025

Numéro 15



ÉDITO DU MAIRE

Chères Dénatoises, Chers Dénatois,

Dans cette période de vie politique nationale et internationale compliquée, la commune se doit d'être un repère. Elle doit créer un lien social, humain et rassembler toutes les bonnes volontés. Heureusement, à l'arrivée du printemps et

de l'été, les journées sont de plus en plus belles, les moments festifs vont se multiplier.

L'année 2025 a démarré sur les chapeaux de roues, vous avez pu constater la fin de l'implantation de la voie douce qui relie le village à la voie verte « chemin des droits de l'homme », en passant par la RD 612. Cette voie douce permet un cheminement sécurisé et vertueux vers l'axe Albi-Castres, pour tous ceux qui souhaitent utiliser les transports en commun.

Nous constatons avec beaucoup de plaisir qu'un grand nombre de promeneurs emprunte cette voie douce pour courir, marcher ou faire du vélo, en toute quiétude.

Ce projet est un vrai plus pour notre commune, d'autant plus que grâce au travail des conseillers communaux, il a été financé à 100 % par l'agglomération de l'Albigeois, l'État et le Département.

Au chapitre des projets, nous avons démarré la construction de la maison d'assistantes maternelles, dans les locaux de l'ancienne école. Cette nouvelle structure ouvrira ses portes en septembre 2025. Elle amènera un service supplémentaire de garde d'enfants à la commune.

La rue de Goy et une partie du chemin du Lavoisier ont également bénéficié d'une réfection, avec la création d'une voie douce et la création de trottoirs, ainsi qu'un nouvel enrobage de la voirie.

Au cours du premier trimestre, les élus communaux et les services de l'agglomération ont élaboré le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025. Ces deux éléments chiffrés ont été présentés en conseil municipal et approuvés.

Pour la 6ème année consécutive, nous avons décidé de ne pas augmenter les taxes foncières bâties et non bâties.

Le budget, voté à l'unanimité, est un budget équilibré et maîtrisé qui permet de pouvoir encore investir sur divers projets communaux.

Nous souhaitons que toutes les évolutions qu'a connu notre village durant ces dernières années vous rendent fiers d'être Dénatois. Nous continuerons de vous recevoir en période estivale, dans les locaux de la mairie.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de passer un bel été, avec le plaisir de partager des moments conviviaux, lors des moments festifs organisés par nos nombreuses et dynamiques associations.

Olivier Oustric

DATES À RETENIR

Samedi 7 juin 2025

Vide-greniers dans le village,
de 7h à 16h,
organisé par Familles Rurales

Samedi 14 juin 2025

Apéro-concert,
à partir de 19h30,
à la salle des fêtes Robert Raynal,
organisé par l'ACL

Vendredi 27 juin 2025

Fête de l'école,
organisée par les professeurs
et l'APE

Samedi 28 juin 2025

Marché de pays,
à partir de 19h, à la salle des fêtes,
organisé par Familles Rurales

12-13-14 septembre 2025

Fête du village,
à la salle des fêtes Robert Raynal,
organisée par l'ACL

SOMMAIRE

État civil - 2

Les dernières décisions - 2

L'arbre de la laïcité - 5

Cérémonie des vœux - 5

En bref - 5

Maison d'assistantes maternelles - 6

Réfection de la rue de Goy - 6

Voie douce - 7

Biodéchets et compostage - 7

Commémoration du 8 mai - 8

Mentions légales :

Directeur de la publication : Olivier Oustric

Directrice de la rédaction : Marie Estéveny

Imprimé par la Commune de Dénat

Tirage en 420 exemplaires

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Eden ARTUSO,
né le 30/01/2025
- Arya SALVY,
née le 25/03/2025
- Gabriel RICARD CALMETTES,
né le 11/05/2025



Aménagement de la partie piétonne
du chemin du Lavoir



Exposition
sur la 2nde guerre mondiale,
organisée par l'association
Histoire de nos pères,
du 12 au 18 mai 2025



Participation à l'assemblée générale
de l'association des maires ruraux
du Tarn, le 26 avril 2025

LES DERNIÈRES DÉCISIONS

Voici un extrait des principales décisions prises lors des derniers conseils municipaux.

Vous trouverez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux (et d'autres informations) sur le site internet de la municipalité : www.mairie-denat.fr.

● Gestion des chiens sur le domaine public

Le nombre de chiens sur notre commune et plus particulièrement dans le bourg a considérablement augmenté ces dernières années.

De plus en plus d'incidents sont constatés ou signalés à la mairie par nos concitoyens (morsures, divagation, déjections...).

Afin de rappeler aux propriétaires canins leurs obligations, des panneaux vont être installés sur le chemin du Lavoir, sur la place de l'église...

● Chemin de la Fréjaire

Suite aux travaux de réfection de la route départementale 612, l'impasse de la Fréjaire ne débouche plus sur la départementale.

Le conseil municipal a décidé de déclasser et de désaffecter du domaine public la partie de cette voie située entre le fossé et la RD612.

● Échange et acquisition de parcelles

Dans l'impasse du XIII, notre commune a cédé la parcelle C 1084 en échange de la parcelle C 1085 avec l'objectif d'y créer un accès piétons.

La préemption déposée sur la parcelle C 1084 a été levée.

Notre commune va également acquérir la parcelle C 1077 au tarif de 4 € le m², pour les besoins de la voirie.

● Adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) de l'Albigeois

Le COS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le rôle est d'assurer la gestion des prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs en faveur des agents des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a voté le renouvellement de l'adhésion au COS de l'Albigeois, d'un montant de 1 143,86 €, pour l'année 2025.

● Maintien des taux des taxes communales en 2025

Au vu de la nouvelle augmentation des bases décidée par l'État, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2025.

En 2025, les taux des impôts locaux resteront à :

- ◆ 44,84 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- ◆ 74,98 % pour la taxe foncière sur le non-bâti,
- ◆ 7,32 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

● Subventions aux associations

Les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2025 ont été votés.

Le conseil municipal a décidé de maintenir le soutien financier apporté aux associations de la commune :

- ADMR Lombers/Lamillarié/Dénat : 300 €,
- Accueil de loisirs Les P'tits Loups : 800 €,
- Amicale des sapeurs-pompiers : 100 €,
- Association Communale de Chasse de Dénat : 300 €,
- Association Culture et Loisirs de Dénat : 300 €,
- Association des Parents d'Élèves de l'école de Dénat : 300 €,
- Association Familles Rurales de Dénat : 300 €,
- Bibliothèque l'Or Mot : 300 €,
- Dénat Sport Nature : 200 €,
- Groupe Happy Day : 300 €,
- Générations Mouvement Dénat/Fauch/Labastide-Dénat/Ronel : 300 €,
- Gymnastique : 200 €.

• Agrément pour l'accueil de Services Civiques

L'agrément permettant d'accueillir des volontaires dans le cadre du service civique arrive à son terme cet été.

Ces quatre dernières années, les jeunes accueillis ont :

- participé à l'animation des temps périscolaires municipaux sur le temps méridien et le soir,
- soutenu l'équipe d'animation de l'ALSH Les P'tits Loups les mercredis et pendant les vacances,
- aidé à l'accueil des élèves de Notre École à la bibliothèque l'Or Mot.

Le conseil municipal a décidé de faire une demande de renouvellement de cet agrément afin de pouvoir accueillir un nouveau jeune dès la prochaine rentrée scolaire.

• Validation des comptes administratif et de gestion 2024

Section Fonctionnement 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	120 970,48 €	Produits services, domaine et ventes	65 056,39 €
Charges de personnel	181 279,04 €	Impôts et taxes	277 798,46 €
Atténuation de produits	72 224,91 €	Dotations et participations	112 582,29 €
Autres charges de gestion courante	33 478,74 €	Autres produits de gestion courante	24 619,58 €
Charges financières	31 543,49 €	Atténuation de charges	492,75 €
Charges spécifiques	0,00 €	Produits financiers	2 393,65 €
		Produits spécifiques	0,00 €
Total	439 496,66 €	Total	482 943,12 €

En 2024, la commune a employé 5,44 ETP (agents en équivalent temps plein). Leurs salaires représentent 41,25 % des dépenses de fonctionnement de la commune avec un montant de 181 279,04 €.

Le produit perçu au titre de la fiscalité locale des ménages représente près de 57,52 % des recettes de 2024 de la commune soit 277 798,46 €.

L'Etat a versé 97 323,00 € de Dotation Globale de Fonctionnement, soit 20,15 % des recettes de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 9,83 % entre 2023 et 2024.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la commune constaté est de 43 446,46 €.

Le résultat de fonctionnement reporté était de 205 100,75 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé se comptabilise donc à 248 547,21 €.

Section Investissement 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	30 631,83 €	Subventions d'investissement	424 823,19 €
Immobilisations corporelles	100 123,54 €	Dotations, fonds divers et réserves	10 063,89 €
Immobilisations en cours	294 183,83 €	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	10 425,70 €	Autres immobilisations financières	11 707,00 €
Emprunts et dettes assimilées	181 249,69 €		
Total	616 614,59 €	Total	446 594,08 €

Les principales dépenses d'équipement 2024 ont été réalisées pour la construction de la nouvelle école.

La commune a perçu 417 351,19 € de subvention pour la construction de la nouvelle école.

Par ailleurs, elle a encaissé 8 688,14 € de taxe d'aménagement et 1 375,75 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat).

En 2024, 627 101,97 € de recettes sont reportées en 2025. Il s'agit essentiellement de soldes de subventions à percevoir pour la construction de l'école et du prêt relais.

Le résultat d'investissement 2024 de la commune est déficitaire de 170 020,51 €.

Le résultat d'investissement reporté était de - 77 195,85 €.

Le résultat d'investissement cumulé se comptabilise donc à - 247 216,36 €.

Après intégration du solde des restes à réaliser (solde positif de 612 139,15 €), la section d'investissement présente un excédent de financement de 364 922,79 €.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024, s'élevait à 707 958,80 €. Il est positionné à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères ...).

La totalité de l'encours total est à taux fixe classique. Le taux moyen de l'encours est de 3,20 % et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 8 ans et 3 mois.

L'épargne brute représente la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser le capital de sa dette et autofinancer ses investissements. Elle est égale à la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses

de fonctionnement.

En 2024, l'épargne brute est égale à 43 446,46 € et représente plus de 9 % des recettes réelles de fonctionnement. L'indicateur est bien situé lorsqu'il est supérieur à 8%.

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'épargne brute de l'année N. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement de la commune était de 7,27 années. Ce qui signifie que la commune pourrait rembourser sa dette en 7 années et 3 mois si elle y consacrait la totalité de son autofinancement. Pour 2024, ce calcul est fait sans le prêt relais qui va être remboursé dès l'encaissement des subventions pour la construction de la nouvelle école.

• Validation du budget primitif 2025

Section Fonctionnement 2025

Le budget de fonctionnement devrait peu évoluer pour 2025.

Une partie des excédents de fonctionnement des dernières années va être virée vers le budget d'investissement.

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	137 070,00 €	Produits services, domaine et ventes	66 300,00 €
Charges de personnel	202 850,00 €	Impôts et taxes	284 889,00 €
Atténuation de produits	74 600,00 €	Dotations et participations	103 333,00 €
Autres charges de gestion courante	48 970,00 €	Autres produits de gestion courante	24 000,00 €
Charges financières	32 000,00 €	Produits financiers	1 880,00 €
Charges spécifiques	41 200,00 €	Excédent de fonctionnement	248 547,21 €
Virement vers la section investissement	197 259,21 €	Opération ordre transfert entre sections	5 000,00 €
Total	733 949,21 €	Total	733 949,21 €

Section Investissement 2025

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les emprunts nécessaires pour équilibrer le financement des opérations d'équipement.

Avec la construction de la maison d'assistantes maternelles (MAM), les dépenses d'investissement restent à un niveau élevé.

Dans les dépenses prévues, le remboursement du capital des emprunts de l'année a été approuvé à 32 200 € et le solde de 700 000,00 € permettra le remboursement du prêt relais souscrit pour la construction de la nouvelle école.

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	2 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	400 637,26 €
Projet Nouvelle École	24 962,82 €	FCTVA	243 684,00 €
Plantation d'arbres	3 000,00 €	Taxe d'aménagement	10 000,00 €
Terrains nus	2 000,00 €	Dettes récupérables	12 200,00 €
Maison d'assistantes maternelles	180 000,00 €	Subventions (Nouvelle école)	277 101,97 €
Immeuble de rapport	6 000,00 €	Subventions (Maison d'assistantes maternelles)	102 500,00 €
Autres installations matériel et outillage technique	5 000,00 €	Attribution de compensation (taxe d'aménagement)	7 472,00 €
Autres agencements et aménagements	5 000,00 €	Ordre d'investissement	50 000,00 €
Matériel informatique et scolaire	4 000,00 €	Virement de la section Fonctionnement	197 259,21 €
Autres bâtiments publics	20 000,00 €		
Taxe d'aménagement	3 475,26 €		
Logiciel	10 000,00 €		
Travaux bâtiments	50 000,00 €		
Déficit d'investissement	247 216,36 €		
Emprunts et dettes assimilées	733 200,00 €		
Opération ordre transfert entre sections	5 000,00 €		
Total	1 300 854,44 €	Total	1 300 854,44 €

L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ



Le 9 décembre 2024, la journée nationale de la Laïcité a été célébrée à l'école de Dénat.

Cette journée célèbre la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation de l'Église et de l'État. Celle-ci garantit la liberté de conscience et offre aux non-croyants et aux croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions dans les limites du respect de l'ordre public.

Malgré un temps pluvieux et froid, nos petits dénatois ont pu exposer et présenter leurs travaux et réflexions sur ce thème aux personnes présentes :

- Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'Éducation Nationale,
- Béatrice CARNÉMOLLA-MANEVILLE, inspectrice de l'Éducation Nationale,
- Jean-Marc BALARAN, président de l'association des maires du Tarn,
- Marie-Claire MALROUX, conseillère départementale de notre canton,
- Dany FIEU et Michel LAFONT, les délégués départementaux de l'Éducation Nationale,
- Olivier OUSTRIC et des élus municipaux,
- des représentants de la Gendarmerie,
- les enseignants et leur directrice,
- les employés communaux,
- des représentants des parents d'élèves.

Après un rappel des valeurs de la Laïcité et de la République, un chêne vert persistant a été planté aux portes de "Notre école" pour symboliser cet événement et rappeler notre objectif de "bien vivre ensemble" sur notre commune.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Notre désormais traditionnelle cérémonie des vœux du maire et de son équipe municipale s'est déroulée le dimanche 26 janvier.

En présence de notre conseillère départementale : Marie-Claire Malroux, Olivier Oustric a dressé le bilan de l'année écoulée et a également parlé des projets à venir, avec notamment la création par la C2A de la voie douce reliant le village à la RD612 et la construction de la maison d'assistantes maternelles dans les locaux de l'ancienne école.

Il a profité de cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel œuvrant pour la commune, les bénévoles des associations et le personnel de la C2A. Il a également souhaité la bienvenue aux nouveaux dénatois.

La cérémonie s'est clôturée par un apéritif dînatoire. Ce moment de convivialité a été partagé et apprécié par un bon nombre de dénatois et dénatoises qui ont répondu présents.



EN BREF...

L'adressage est terminé.

Nous invitons tous les propriétaires d'une habitation qui n'auraient pas leur adresse composée d'un numéro et d'un nom de voie à venir récupérer leur nouvelle adresse en mairie.

De plus en plus de dénatois nous font remonter des problèmes concernant des chiens (divagation, morsures...).

Les chiens ne peuvent pas divaguer sur notre espace public et il est nécessaire de les tenir en laisse.

Les propriétaires canins ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal sur le domaine public.

En cas de non respect, les propriétaires s'exposent à des contraventions.

Deux nouvelles associations ont été créées sur notre commune : FC Dénat et Créa-Musique 81.

La première a pour objectif de remonter un club de foot à 7 qui participera au championnat UFOLEP dès le mois de septembre.

La seconde vise à promouvoir la musique au travers de concerts, de cours ou d'interventions. Nous leur souhaitons la bienvenue.

La C2A propose une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Vous pouvez bénéficier d'une aide à l'achat de 75% du prix d'acquisition dans la limite d'une aide de 110€.

Plus d'informations sur le site du Grand Albigeois : <https://www.grand-albigeois.fr/vivre-ici/eau-et-assainissement/>

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES



Ce mois d'avril a donné le coup d'envoi des travaux de rénovation de l'ancienne classe maternelle de notre bourg. Nichée au cœur du village, cette école, qui a vu passer tant de petits écoliers, va être transformée en une maison d'assistantes maternelles (MAM) chaleureuse et accueillante.

Notre projet de création d'une MAM s'inscrit dans une démarche de soutien aux familles de notre village en venant renforcer de huit places, la capacité d'accueil déjà existante.

En préambule à « Notre école » qui fête sa première année de fonctionnement, ce nouvel espace sera dédié à l'accueil des tout-petits en leur offrant un environnement sécurisé et stimulant pour leur développement et leur épanouissement. Il rassemblera deux assistantes maternelles qui pourront ainsi partager leurs compétences et ressources pour le bien-être des enfants.

La rénovation de l'ancienne maternelle a été pensée dans le respect des normes environnementales actuelles tout en respectant notre bâtiment dans sa structure et son cachet. Les travaux incluent également l'aménagement d'un espace extérieur, au fond de l'ancienne cour, où les enfants pourront s'épanouir en toute sécurité.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases et devraient s'achever d'ici la fin du mois de juillet.

La première étape, qui vient de débiter, consiste en la démolition des anciennes structures intérieures et la préparation du terrain. Ensuite, les équipes de construction s'attelleront à la réhabilitation des bâtiments et à la création des nouveaux espaces.

Cet été, les commissions de sécurité et la Protection Maternelle Infantile pourront passer vérifier les nouveaux locaux et leur donner les agréments nécessaires pour ouvrir en septembre.

Ce projet ambitieux nécessite un budget de 180 000 € TTC et a pu voir le jour grâce au soutien actif de la caisse d'allocations familiales du Tarn, de l'état, de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de la municipalité.

Si vous souhaitez contacter Anaïs et Sandrine, les assistantes maternelles de la MAM OZ'Étoiles Enchantées, vous pouvez leur envoyer un mail à : mam.oz.etoilesenchantees81@gmail.com. Aux dernières nouvelles, il leur restait deux places.



RÉFECTION DE LA RUE DE GOY



Le cœur de notre village continue sa transformation. Le mois de mars dernier, la tranquillité des riverains de la rue de Goy a été perturbée par le ballet des engins de chantier.

Sur cette rue, le trottoir s'arrêtait au château d'eau. Une voie douce, plus en phase avec notre époque, a été créée afin d'en assurer la continuité vers les nouveaux lotissements, et le profil de la chaussée a été redessiné et légèrement décalé.

La première partie de la rue de Goy étant départementale, nous n'avons pas la possibilité de la rénover.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), désormais compétente pour la voirie de notre commune, a monté le dossier et le plan de financement avant d'assurer le suivi des travaux. Annoncée dans « Le petit dénatois » de janvier 2025, ce type de voie cofinancé par le département du Tarn, la C2A et la mairie de Dénat accueillera cyclistes, poussettes et piétons. Ces derniers seront protégés par une bordure en béton. En aucun cas cette voie douce ne doit servir de parking aux voitures riveraines.

D'autres projets de déplacements doux sont en train de se concrétiser sur notre commune avec la réfection de la partie piétonne en terre du chemin du Lavoir et la création de la voie douce reliant notre village à la RD 612 et à la voie verte.



VOIE DOUCE



En 2021, lors de l'enquête proposée par la C2A afin de définir un nouveau plan d'actions pour son « Schéma directeur cyclable 2022-2027 », plusieurs dénatois ont émis le souhait d'une voie douce reliant le centre-bourg à la RD612 et à la voie verte.

Cette demande a été soutenue par notre municipalité et cet axe a été intégré dans le nouveau schéma directeur cyclable comme étant à déployer d'ici 2027.

Longue de 1 900 m et large de 3 m, elle emprunte le chemin du Petit bois, puis longe la totalité du chemin des Ormeaux. Elle se poursuit le long de la RD31.

Arrivée à Calvignac, elle se sépare en deux voies :

- celle de droite permet de rejoindre l'arrêt de bus (sens Castres-Albi),
- celle de gauche emprunte le passage sous la RD612 afin de rejoindre le parking de Calvignac, l'arrêt de bus (sens Albi-Castres) ou la desserte qui conduit à la Voie Verte via l'impasse de Pezous.

L'ensemble des travaux a été programmé, budgétisé et mené par la C2A. Nos élus ont seulement rencontré les propriétaires terriens afin de leur présenter le projet et leur demander de bien vouloir vendre une partie de leurs terres à la C2A.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 929 000 € HT et sera financé par l'État (464 500 € dans le cadre du programme « Territoires cyclables »), le département du Tarn (278 700 € dans le cadre du plan « Tarn à vélo ») et la C2A (185 800 €).

Ce superbe projet qui apporte davantage de sécurité pour les déplacements doux des dénatois n'aura donc pas impacté notre budget communal.

Nous rappelons qu'une voie douce n'est pas une simple piste cyclable ; c'est un mode de circulation, sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacement non motorisés.

Interdite aux voitures ou aux motos, elle s'adresse aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.



BIODÉCHETS ET COMPOSTAGE



En ce mois de mars, le service des déchets de la C2A a été très actif sur notre commune !

Une borne, destinée à recevoir les **biodéchets issus de l'alimentation**, a été installée sur le parking de la salle des fêtes Robert Raynal.

Elle sera collectée au minimum une fois par semaine ; le bac plein sera remplacé par un nouveau bac vide et propre. L'extérieur de la borne sera nettoyé à chaque collecte et un nettoyage complet sera effectué une fois par mois par les services de la C2A.

Une fois collectés, les biodéchets alimentaires sont acheminés vers un site de traitement où ils sont broyés et mélangés avant de connaître une lente dégradation jusqu'à maturation.

C'est la raison pour laquelle vous pouvez y déposer les restes de viandes (os compris), poissons et laitages.

Le samedi 29 mars, Angélique Adrion et Yannick Hirsissou, employés au service des déchets de la C2A, sont venus livrer une quinzaine de composteurs et assurer la formation des dénatois présents à la technique du compostage à domicile.

Les règles d'or sont :

- 2/3 de biodéchets humides pour 1/3 de matière sèche (essuie-tout, carton, broyat, serviettes en papier...),
- gratter la surface à chaque apport,
- mélanger en profondeur tous les mois pour apporter de l'oxygène et éviter les mauvaises odeurs.

Notre mairie peut vous fournir un peu de broyat si besoin.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

Jeudi 8 mai, sous un beau soleil printanier, près de quatre-vingts personnes étaient présentes pour commémorer la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie de 1945.

Des élus de Labastide-Dénat et Puygouzon étaient présents ainsi que des représentants de la gendarmerie de Réalmont et des bénévoles des associations Histoires de nos pères et Créa-musique 81.

Louis, Philimi et Pierre ont porté fièrement les couleurs de notre pays au cours de cette cérémonie.

Après un discours d'Olivier Oustric, Mark Céan a chanté un émouvant « Cristal de nuit » accompagné de sa guitare.

Marie Estéveny a lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Patricia Mirallès, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Alice Faure-Baudrun a pris le relais avec un texte de Simone Veil, puis des enfants du village ont chanté « Comme toi » de Jean-Jacques Goldman.



Les élus des trois communes ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts, puis Olivier Oustric et Grégory Averous ont appelé chacun des soldats dénaïtois Morts pour la France.

La Sonnerie aux morts a retenti dans les rues du village et une minute de silence a été respectée, avant que la Marseillaise soit entonnée, toujours a cappella, par l'assemblée.

Cette cérémonie s'est clôturée autour d'un vin d'honneur offert par les municipalités de Dénat et Puygouzon dans la cour de l'école.

Elle fut l'occasion d'un beau moment de convivialité et de partage intergénérationnel.

Nous vous remercions tous pour votre présence.

Mairie de DÉNAT

Accueil du public : 1, Place de la Mairie
81120 Dénat

- le mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
- le jeudi de 14h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Contactez-nous :

Téléphone : 05 63 76 07 27

E-mail : mairie@mairie-denat.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 14h à 17h

Nous sommes sur le Web !

Visitez-nous : www.mairie-denat.fr

FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ 344 à recevoir les actualités de DÉNAT sur PanneauPocket !
À titre indicatif, cela représente 40 % des habitants de la commune.

Pensez à mettre régulièrement à jour l'application et à activer les notifications.

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de Dénat pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !
PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Pensez à télécharger l'application :

